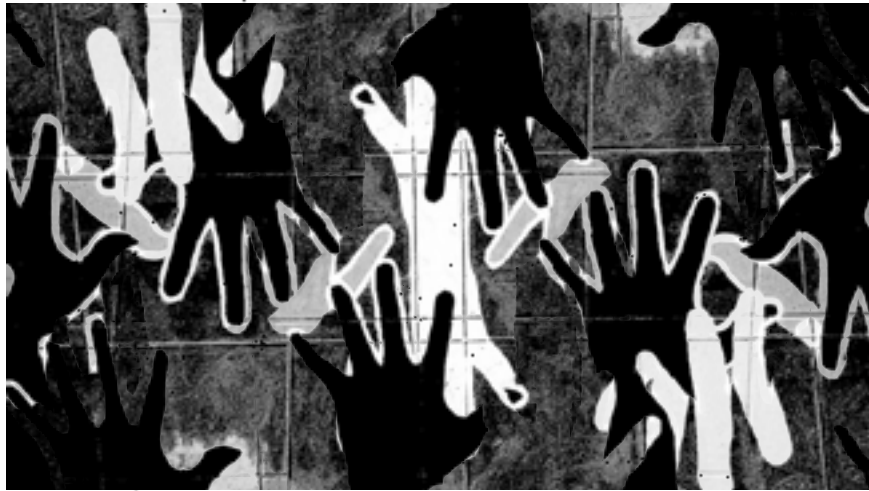


LA FEUILLE FIDÉSIENNE

Numéro 4 – mars-avril 2021 – BULLETIN LIBRE D'INFORMATION ET D'OPINIONS, ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SainteFoyAVENIR – Gratuit

« Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis » - Antoine de Saint-Exupéry, écrivain et aviateur (1900 - 1944)

FIDÉSCOLAIRES



CONTINUITÉ DES SERVICES PÉRISCOLAIRES SOUS PROTOCOLES SANITAIRES.

La Covid-19 est maintenant installée et dicte notre façon de vivre au quotidien. Au retour du premier confinement, le service de restauration a été remplacé par un repas tiré du sac. Tous les enfants, sans distinction, dont les parents le souhaitent, pouvaient être accueillis pendant la pause méridienne.

Depuis la rentrée, le protocole sanitaire change souvent et demande sans cesse aux agents et aux familles de s'adapter. Aujourd'hui, il faut deux mètres entre les enfants lors des repas et un non-brassage des élèves des classes pendant le temps périscolaire...

Les animateurs sportifs sont aussi soumis à rude épreuve avec la fermeture des gymnases. Et nous pouvons souligner leur adaptabilité, avec le redéploiement des activités sportives en extérieur. C'est une bonne chose pour les enfants, surtout ceux dont les activités extrascolaires sont interrompues, depuis le mois d'octobre.

Cependant, des questions se posent sur la mise en place du protocole au sein des services périscolaires et sur le temps de cantine : est-il normal que le lavage des mains ne puisse se faire qu'à l'eau froide ; parfois très froide ? ; est ce que les enfants peuvent manger sereinement dans un environnement aussi contraint ?

Les mesures prises pour accueillir les enfants se font-elles en garantissant la sécurité des agents ? Ces derniers ont-ils pu être associés, ou consultés, sur ces questions d'application du protocole ? Les agents ont-ils réellement le temps de se former ? Un renforcement de la formation des encadrants de la garderie du soir est-il envisagé afin de leur permettre d'occuper ces postes avec moins d'appréhension ? Des activités sportives ou culturelles sont-elles proposées, pendant la pause méridienne, à tous les écoliers ? Nous attendons les réponses à ces questions.

À Lyon, la municipalité a choisi de garantir l'accueil de tous les enfants en leur fournissant un repas équilibré sans viande, jusqu'au 9 avril, et ce, pour permettre plus de fluidité des services de restauration. C'est presque 15 minutes gagnées sur chaque service. Nous avons vu surgir des débats préhistoriques, sur ce choix fait en responsabilité. Le 12 mars, le tribunal administratif de Lyon a donné raison à la mairie de Lyon. La temporalité de cette mesure permet l'accès à la restauration, dans de bonnes conditions, à tous les enfants, sans distinction, et surtout garantit la continuité du service. ▲

ÉDITORIAL >

CONFIANCE

Notre commune est en émoi depuis que le comité de pilotage du Sytral a validé, à l'unanimité, son plan de mandat 2021-26 : un plan d'investissement multimodal au service de la cohésion des territoires et de la transition énergétique. Le transport par câble, innovant en milieu urbain, en est une composante. Mais ce n'est pas la seule ! Il y a aussi : l'extension du réseau de métros (4 projets soumis à consultation dont le métro E Part-Dieu-Francheville-Craponne) ; et de nouvelles lignes de tramways et de bus, toujours plus performants et plus propres. Nous donnons la parole à un expert des questions de transports interurbains. Il nous appelle à faire confiance aux institutions efficaces dont s'est doté notre pays démocratique pour donner la parole aux citoyens dans le cadre réglementaire des concertations préalables et enquêtes publiques qui président à la réalisation de tels projets.

Pris dans cette longue crise mondiale de la Covid-19, nous nous penchons aussi sur les difficultés rencontrées au quotidien par tous ceux qui doivent sans cesse revoir l'organisation de leur travail pour s'adapter à de nouveaux protocoles sanitaires. Nos écoles sont heureusement restées ouvertes mais, aux côtés des enseignants, comment les agents municipaux intervenant dans nos écoles publiques sont-ils soutenus ?

Nous avons voulu en savoir plus sur les contraintes à dépasser pour assurer leurs services mais il est difficile à Sainte-Foy d'obtenir des informations précises auprès de notre municipalité. Nous avons donc dû enquêter auprès de parents d'élèves des différentes écoles de nos quartiers. Ce dont ils témoignent atteste souvent du manque de réactivité et d'attention de la mairie à leur égard et du peu d'accompagnement dont bénéficient ses agents. ▲

LA FEUILLE CROQUANTE

UN TÉLÉPHERIQUE À STE FOY : LE MAIRE DEMANDE UN RÉFÉRENDUM...



POLITIQUE-FICTION ?

Nous sommes consternés par la si prématurée, et si regrettable fronde, orchestrée face au projet de télécabine métropolitain, que la mairie avait pourtant réclamé ! Elle s'oppose aujourd'hui à la dynamique vertueuse du Grand Lyon, allant jusqu'à nier l'obligatoire concertation à venir, au terme des études en cours. Souhaitons que la ville n'ait pas à payer au prix fort ses calculs politiques. Un projet métropolitain ne peut relever que d'un référendum métropolitain. Et la mairie n'a aucune légitimité à exercer quelque veto que ce soit. ▲

INFORMEZ-VOUS, INFORMEZ-NOUS...

Retrouvez La Feuille Fidésienne, sur notre site saintefoyavenir.org

LA FEUILLE CITOYENNE - L'INTERVIEW



CHRISTIAN MAISONNIER TÉLÉCABINE : CONCERTATION CITOYENNE AU SECOND SEMESTRE 2021

Christian Maisonnier, fidésien, a été chargé de mission transports à la préfecture de Lyon...

Que pensez-vous du projet de transport par câble prévu au plan de mandat du Sytral à destination 2026 ?

Bien sûr, je suis contre un téléphérique qui serait construit, sans concertation, au-dessus des maisons de mon quartier. Mais, je connais aussi notre législation : nos institutions nous permettent de prendre part à l'élaboration des projets qui nous concernent : saisissons cette chance !

Comment s'envisage aujourd'hui un transport par câble urbain ?

Avant 2015, en France, les téléphériques étaient difficiles à construire en milieu urbain, parce qu'il fallait exproprier tous les propriétaires des parcelles situées sous les câbles. L'ordonnance de 2015 a levé cette contrainte en la remplaçant par une servitude de survol. Les propriétaires situés sous les câbles d'un téléphérique peuvent rester chez eux et percevoir une indemnité ; s'ils le demandent, ils peuvent être expropriés.

C'est le préfet qui peut imposer cette servitude. Mais pour cela, il faut que le projet soit déclaré d'utilité publique (DUP), ou au moins déclaré d'intérêt général. Dans les deux cas, cela nécessite une enquête publique, sur la base d'un dossier comportant des études détaillées : études de variantes, études d'impacts, analyses socio-économiques, etc.

Et il faudra aussi engager une procédure de mise en compatibilité d'urbanisme et obtenir de nombreuses autorisations en matière d'environnement.

À quel moment la concertation des habitants est-elle réglementairement lancée ?

Ces études et démarches indispensables coûtent habituellement de l'ordre de 10 % du coût de la construction, soit entre 10 et 20 M€. Avant d'engager ces sommes importantes, la réglementation prévoit une concertation avec les habitants pour discuter de l'intérêt du projet, sur la base d'études de faisabilité. Cette concertation obligatoire est prévue au deuxième semestre 2021.

Un assistant au maître d'ouvrage (AMO) est en voie de recrutement : une de ses premières fonctions consistera à organiser en continu la diffusion de l'information et le recueil des questions des habitants, des associations et des élus. Il est vivement souhaitable qu'il se mette au travail dès que possible.

À mon avis, ce projet devrait aussi faire l'objet d'un avis publié sur le site de la commission nationale du débat public (CNDP), au titre des équipements (touristiques) compris entre 150 M€ et 300 M€. Après une telle concertation, le Sytral devra décider s'il poursuit les études du projet et préciser sous quelle forme il le conçoit. Le bilan de la concertation devra être joint au dossier d'enquête publique.

J'observe les pétitions et autres vœux qui se font entendre, et les communications du Sytral par Internet, et sur les bus. Je persiste à penser que c'est en nous appuyant sur la réglementation et en nous déclarant ouverts au point de vue des autres que notre parole sera la mieux entendue. Afin d'aider tous nos responsables politiques à construire collectivement les meilleures réponses possibles à nos multiples problèmes de déplacements et de cadre de vie. C'est ainsi que je conçois ma responsabilité de citoyen français, appartenant à une commune, à une métropole et à l'Europe. ▲

IL Y A-T-IL UN MAIRE DANS L'AVION ?

DIFFICILES RECRUTEMENTS DE PERSONNELS POUR LES SERVICES DE LA MAIRIE

Pas de directeur des services techniques, ni de responsable du service urbanisme pendant six mois (de décembre 2020 à mai 2021) !

La loi Elan permet l'externalisation de l'instruction des permis de construire. Au vu d'un retard préjudiciable de recrutements au sein du service urbanisme, la municipalité a choisi de travailler avec un cabinet privé du Pas de Calais, pour instruire les permis de construire des Fidésiens ! Nous le regrettons : pour nous, un service public de qualité s'assure en proximité. Nous avons proposé de recourir, momentanément, aux services de la Métropole pour pallier à cette défaillance de notre commune. Mais, en conseil municipal, il nous a été répondu que les agents métropolitains n'étaient pas si qualifiés que l'on pouvait le croire ! La compétence urbanisme est pourtant reconnue depuis de nombreuses années au Grand Lyon ▲

L'IMAGE QUI PARLE TOUTE SEULE

PAS DE VIN BIO À LA VIGNE DES COTEAUX DE MONTRAY



DE LA NATURE POUR LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

La végétalisation des cours des écoles et des collèges est désormais inscrite à l'agenda des communes et de la Métropole, d'ici 2026. Certes, l'Agence de l'eau soutient ces projets pour désimperméabiliser les sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie. Mais ce n'est pas leur seule raison d'être ! Il faut lutter contre les îlots de chaleur et améliorer la qualité environnementale du cadre de vie scolaire. Pour réussir ces transformations nécessaires des espaces récréatifs, la concertation avec tous les acteurs des équipes éducatives est indispensable. ▲

BONNES GRAINES. SainteFoyAVENIR est une association 100% indépendante... Certain[es] nous affublent d'étiquettes qui ne nous appartiennent pas ou plus. Notre ADN est simple, nous sommes écologistes encarté[es] ou pas ▲ lafeuillefidesienne@gmail.com